



Procès-verbal No 7

Séance Ordinaire du Conseil Communal du lundi 11 décembre 2017 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Communications du Bureau
3. Présentation du Parc Jura Vaudois
4. Communications de la Municipalité
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2017
6. Communications des délégués aux associations intercommunales
7. Préavis no 14 : Budget 2018
Rapport de la Commission de Gestion
Discussion - Votation
8. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
N. Vez Raymond	Ouvre la séance à 20h15.
A. Monteiro	<p>1) Appel</p> <p>39 membres sont présents.</p> <p>6 membres sont excusés : MM. Christian Aeschlimann, Frédy Bory, Francesco di Pierro, Eric Mühlemann, Marc Prélaz et Laurent Schweizer.</p>
N. Vez Raymond	<p>Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.</p> <p>Aucune remarque n'étant faite sur l'ordre du jour, le Conseil peut procéder au traitement des différents points de celui-ci.</p>



N. Vez Raymond	<p>2) Communications du Bureau</p> <p>Souhaite la bienvenue à M. Rémi Vuichard, Directeur ad interim du Parc Jura Vaudois, et M. Pierre Hofmann, Vice-Président du Parc Jura Vaudois et Municipal à Trélex, qui feront une présentation du Parc Jura Vaudois (voir infra, point 3 OJ).</p> <p>Souhaite également la bienvenue à M. Cyrille Grosjean, Municipal nouvellement élu en remplacement de M. Philippe Bovet suite à la démission de ce dernier.</p> <p>Fait part de la naissance d'Arthur Blaser, né le 25 octobre 2017, fils de Aline Blaser et Sébastien Beuchat, ainsi que d'Alice Constantin, née le 1^{er} novembre 2017, fille de Sandrine Oesterlé et Thibaud Constantin.</p> <p>Fait également part au Conseil du décès d'Emmanuelle Julliat, fille de Nathaly et Jean-Claude, sœur de Mathias et Léa, décédée le 9 novembre 2017 à l'aube de ses 27 ans, des suites d'une longue maladie. Le Conseil se lève et observe une minute de silence.</p> <p>Communique les dates des séances du Conseil Communal en 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lundi 26 mars 2018 - mercredi 27 juin 2018 - lundi 29 octobre 2018 - lundi 10 décembre 2018 <p>Saisit l'occasion de ces communications pour préciser que le rapport de la commission consultative ad hoc sur les statuts de l'ASGE complété par une note de la Présidente qui ont été distribués aux conseillers l'ont été à titre informatif. La Commission a en effet souhaité partager le fruit de ses réflexions dans la mesure où le Conseil sera appelé à voter sur ce sujet en 2018. Ce point n'est toutefois pas à l'ordre du jour de la présente séance.</p>
Rémi Vuichard Pierre Hoffmann	<p>3) Présentation du Parc Jura Vaudois</p> <p>Font une présentation générale du Parc Jura Vaudois, l'un des 15 parcs naturels en Suisse. Le Parc Jura Vaudois est une association de droit privé qui regroupe 30 communes dont Givrins. L'adhésion est une décision de l'organe délibérant des communes. La Charte du Parc sera renouvelée en 2022 et le Conseil Communal sera alors appelé à se prononcer sur la reconduction de l'adhésion de la Commune à cette association pour une période de 10 ans.</p> <p>La présentation porte sur l'historique, l'organisation, les missions, les activités et les projets du Parc.</p> <p>Les 3 missions principales du Parc sont un soutien à l'économie locale, l'éducation à l'environnement et la préservation de la nature. Chaque mission est illustrée par des exemples concrets pendant la présentation.</p> <p>Le budget 2016 s'élevait à CHF 1.6 mio. La cotisation des communes représente environ 10% du financement. Chaque contribuable des 30 communes du Parc paie CHF 5 par année pour ce financement, ce qui a totalisé CHF 179.000 en 2017.</p>



<p>R. Guilloud</p> <p>R. Vuichard</p> <p>R. Derbigny</p> <p>R. Vuichard</p> <p>N. Vez Raymond</p>	<p>La Confédération subventionne le Parc à concurrence de 32%, et le canton à concurrence de 27%. Le solde d'environ 30 % provient de différents fonds privés.</p> <p>A assisté à la soirée d'information qui a récemment eu lieu à St-George et demande des précisions sur le rôle d' « ambassadeur » dont le Parc fait la promotion au sein de la population.</p> <p>Il est fondamental d'impliquer la population dans les activités du Parc pour assurer sa continuité. Cette soirée d'information a été un succès. Plus de 200 personnes ont manifesté leur intérêt. Une journée de formation sur le Parc sera organisée au début 2018 pour les futurs « ambassadeurs ».</p> <p>Le Parc est-il impliqué dans la préparation des pistes de ski et des chemins balisés sur son territoire ?</p> <p>Ce n'est pas le Parc qui s'occupe directement du damage des pistes de ski ou de l'entretien des sentiers mais il en fait la promotion (édition de brochures, dépliants, etc.) en partenariat avec les offices du tourisme.</p> <p>En conclusion, remercie le Conseil pour son accueil et rappelle que le site web du Parc (www.parcjuravaudois.ch) contient beaucoup d'informations utiles et une mise à jour régulière des projets de l'association ; invite les conseillers à le consulter ou à contacter directement les représentants du Parc.</p> <p>Remercie MM. R. Vuichard et P. Hofmann pour leur présentation qui est à disposition des conseillers qui le désirent.</p>
<p>P. Zuberbühler</p> <p>R. Jaunin</p> <p>S. Adams</p>	<p>4) Communications de la Municipalité</p> <p>Accueille M. Cyrille Grosjean qui a été assermenté par la Présidente le 4 décembre dernier en séance de Municipalité. Le syndic le félicite pour son élection.</p> <p>Excuse M. Blumenstein qui est retenu par la STEP pour faire face aux nombreux dépannages suite aux récentes précipitations.</p> <p>Rappelle que la traditionnelle vente de sapins de Noël aura lieu samedi prochain dans la forêt et invite les conseillers à venir partager ce moment convivial autour d'un verre de vin chaud.</p> <p>Demande si, parmi les conseillers ou leurs connaissances, une famille serait prête à accueillir chez elle un apprenti qui fera un stage au Groupement Forestier la Colline à partir du mois de février et jusqu'au mois de mai 2018 (semaine uniquement).</p> <p>Dans l'affaire du MPGA Grand Pré, suite au recours qui a été fait par la Commune et MM. Prélaz et Bovet, le SDT a déposé sa réponse fin octobre, à laquelle l'avocat de la Commune a répliqué en réfutant les arguments du SDT. Les parties sont dans l'attente du jugement du tribunal.</p> <p>Le Conseil Intercommunal du Conseil Régional s'est réuni la semaine dernière. S'agissant plus particulièrement du DISREN, rappelle que les communes membres s'étaient engagées à mettre un montant annuel à concurrence de 0.9 point</p>



	<p>d'impôts pour financer les projets de ce dispositif. En 2017, les investissements régionaux se sont élevés à un peu plus de CHF 39 mios, dont CHF 6.833.000 ont été couverts par les communes membres et le solde par le Canton et la Confédération. Autrement dit, pour chaque franc investi par les communes membres, le Conseil Régional touche plus de CHF 5 de subsides.</p> <p>Sur la participation des communes en 2017, 62% a été prise en charge par le cercle porteur et 38% par le cercle solidaire.</p> <p>Les projets 2017 ont essentiellement concerné la liaison gare de Rolle / Mont-sur-Rolle, l'étude pour la réalisation de la Maison des Vins, les réseaux écologiques Terre Sainte / la frontière, le passage inférieur de la gare de Gland, le réaménagement de la route cantonale entre Mies et Coppet et enfin la première étape du pôle tourisme à La Givrine (parking et passages sous voie). Givrins fait partie du cercle porteur de ce projet. Le coût total de ce projet est estimé à CHF 574'560 (Source : <i>Préavis du CODIR No 25-2017, p. 6</i>). Les communes du cercle porteur supporteront un peu plus de 15% du coût de ce projet, à savoir CHF 88'788 à répartir entre Givrins, Genolier, Trélex et St-Cergue, soit environ CHF 22.000 pour chacune de ces communes.</p>
N. Vez Raymond	<p>Demande une confirmation de la répartition égalitaire de la participation des communes du cercle porteur entre elles, car la presse avait déclaré que cette contribution serait proportionnelle au nombre d'habitants de ces communes et s'élèverait à CHF 13/ habitant, ce qui pour Givrins totaliserait environ CHF 13'000.</p>
S. Adams	<p>Prend note de la question.</p> <p><i>[Note : après vérification post séance, S. Adams a confirmé que la répartition des coûts du cercle porteur pour ce projet sera faite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - pour moitié par une participation en CHF par habitant sur la base de la population de l'année précédente (N-1), et - pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels (impôts sur les gains immobiliers et droits de mutation) lissés sur les trois dernières années (N-1 à N-3). <p><i>Par conséquent, la participation de Givrins sera bien d'environ CHF 13.000].</i></p>
A. Toth	<p>Zone réservée : l'examen complémentaire du SDT a été positif. Le projet est à l'enquête publique depuis le 6 décembre pour 30 jours. Une séance publique d'information aura lieu lundi 18 décembre.</p> <p>Donne quelques informations sur la délégation au feu qui s'est réunie le 22 novembre à La Colline. Jusqu'à cette date, on a dénombré 24 interventions.</p> <p>Au niveau du recrutement, 6 jeunes ont passé leur premier test le 2 novembre, dont 2 de Givrins, à savoir Kevin Gremlich et Max Müller. Cela est très satisfaisant.</p> <p>L'utilisation de la caserne est considérée comme très positive par le Capitaine Cédric Neuffer, Chef du site de Genolier.</p>
	<p>5) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2017</p>
N. Vez Raymond	<p>Demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance 25 octobre 2017.</p>



H. Gremlich	En page 1, son nom est mal orthographié (Gremlinch au lieu de Gremlich).
F.-H. Bovet	En page 2, point 3, 2 ^e paragraphe, changer Fred-Henri Prélaz en Fred-Henri Bovet !
C. Aeschlimann	En page 3, première intervention de M. Blumenstein, changer Montherey en Monteret.
S. Breitenmoser	En page 3, dernier paragraphe, il manque un « s » à « 3 an ». En page 4, point 5, chapitre AISGE, dernière ligne du 1 ^{er} paragraphe : modifier « Ces surcoûts sont substantiels puisqu'ils représentent environ 1/3 du budget ! » en « Rappelle que les coûts des trois salles de gym sont substantiels puisqu'ils représentent environ 1/3 du budget ! ».
R. Fahrni	En page 5, dernière ligne du chapitre dévolu au rapport d'exploitation, changer « d'optimiser la distribution d'eau chaude » en « de diminuer les pertes de stockage ». En page 5, 4 ^e paragraphe du chapitre dévolu au bilan financier, changer « précise qu'en plus de la marge brute dégagée (...) » par « précise que pour la marge brute dégagée (...) ». En page 5, chapitre dévolu aux raccordements, fin du 3 ^e paragraphe, changer « l'objectif étant d'atteindre les 980 kW prévus en 2018 » par « l'objectif prévu était d'atteindre les 980 kW en 2018 ».
Y. Pradervand	En page 5, 2 ^e paragraphe, changer « l'Association des Plaquettes de Bois » par « l'Association de Couvert à Plaquettes ».
P. Zuberbühler	En page 6, première intervention de M. Boscardin, 3 ^e ligne, changer à « Leydefeur » par à l' « extension gare ».
N. Vez Raymond	Prend note des modifications demandées qui seront apportées au procès-verbal et soumet le procès-verbal avec les modifications au vote du Conseil qui l'approuve par 35 voix et 3 abstentions.

6) Communications des délégués aux associations intercommunales

Y. Pradervand	<u>SDIS</u> En complément aux propos d'A. Toth (voir supra, point 4 OJ), précise que sur les 24 alarmes, 15 ont eu lieu à Genolier, 5 à Givrins et 4 à Trélex. Invite les conseillers qui souhaitent plus d'informations sur le SDIS à consulter le site www.sdis-nyon-dole.ch .
R. Derbigny	<u>Conseil Intercommunal de Région Nyon</u> Le préavis concernant la première étape du pôle tourisme à la Givrine (parking et passages sous voie) a été accepté au conseil intercommunal pour un montant de CHF 260'772. Ce montant représente la participation du cercle solidaire. Le cercle porteur participera à concurrence de CHF 88'788 (voir supra, point 4 OJ, intervention de S. Adams) et le solde de CHF 225'000 proviendra de fonds tiers (Source : Préavis du CODIR No 25-2017, p.6). Cette première étape permettra d'utiliser les matériaux



qui sont à disposition pour faire du remblaiement. Elle consistera également à créer deux passages sous voie permettant le passage des dameuses et des skieurs en hiver et du bétail et des promeneurs en été.

Précise que si Givrins fait partie du cercle porteur pour cette première étape, cela ne signifie pas qu'elle le sera pour toutes les étapes du projet.

7) Préavis No 14 : Budget 2018
Rapport de la Commission de Gestion
Discussion- Votation

P. Zuberbühler

Présente le Préavis et le budget. La présentation est illustrée au moyen d'un powerpoint.

Clarifie la notion de fonds de réserve et d'amortissements qui sont des écritures purement comptables.

Expose les revenus par nature (total revenus : CHF 6'619'366), la répartition des charges (total charges : CHF 6'611'068), les charges par chapitre, les investissements prévus (hors budget) et la situation des emprunts à fin 2017.

S'agissant des investissements, le plan pour la législature a été mis à jour et distribué aux conseillers avec le budget. Pour 2018, les investissements suivants sont prévus, totalisant CHF 801'500 :

- Réfection de la fontaine de Cuvaloup (CHF 70'000) : un Préavis sera ultérieurement présenté au Conseil ;
- Régularisation des zones S (captage) (CHF 400'000 au total, dont CHF 200'000 en 2018) : la Municipalité est toujours dans l'attente d'une réponse chiffrée du canton. Un Préavis sera ultérieurement présenté au Conseil.
- La Pile-Dessus (toit, bassins, cheminement) (CHF 450'000 - voir Préavis 9/2017 voté le 29 mars 2017 pour un montant de CHF 350'000) : les travaux auraient dû commencer en 2017, notamment les travaux de la fosse. Le projet a pris du retard car la CAMAC n'a répondu que fin novembre alors que la mise à l'enquête remonte au 15 août. La Commune a enfin reçu le permis de construire la semaine dernière.
- PGA (report du PPA L'Oche non utilisé) (CHF 146'150 dont CHF 41'500 en 2018 - voir également Préavis 47/2014, demande de crédit extrabudgétaire de CHF 110'000 pour la révision du PGA de la Commune accepté le 10 décembre 2014) : le PPA L'Oche ne sera pas fait mais sera englobé dans la révision du PGA.
- Remplacement des compteurs d'eau (CHF 160'000, dont CHF 40'000 en 2018 - voir Préavis no 11/2107 voté le 29 mars 2017). Une première étape a été faite, la deuxième sera réalisée en 2018, la troisième en 2019 et la dernière en 2020.

Ces investissements seront naturellement faits en fonction de la situation financière de la Commune et du solde du plafond d'endettement.

S'agissant des emprunts, ils totalisent CHF 12'567'600 à fin 2017. Le plafond d'endettement étant fixé à CHF 15 mios, le solde disponible est de CHF 2'432'400. Le taux d'intérêt moyen est de 0.88 % ce qui est très satisfaisant.

Relève que, sans les écritures purement comptables (amortissements, attributions et prélèvements aux fonds de réserve), le budget présenterait un résultat positif de CHF



357'898, auquel pourrait s'ajouter le solde du plafond d'endettement de CHF 2'432'400. Informe le Conseil que la Municipalité ne souhaite pas augmenter sa dette mais pense être en mesure de financer une partie des investissements prévus.

Termine sa présentation sur la situation du CAD Givrins SA. Quand bien même le déficit cumulé à ce jour est inférieur aux prévisions (soit CHF 279'050 au 30 juin 2017 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 296'685), le capital de CHF 600'000 est impacté par ces pertes. Or, lorsque la moitié du capital-actions n'est plus couverte, des mesures d'assainissement doivent être prises afin d'éviter la faillite (art 725 CO).

Si la société était déclarée en faillite, la Commune perdrait le solde du prêt, soit CHF 1'560'000, ainsi que le capital de CHF 600'000, mais deviendrait propriétaire des installations.

En conséquence, la Fiduciaire propose de postposer la créance de la Commune, c'est à dire de suspendre les factures (remboursement du prêt, intérêts y relatifs, loyer du local) afin de stopper le surendettement de la société, raison pour laquelle ces montants n'ont pas été pris en compte dans le budget 2018. L'idée de la postposition est de renoncer à certaines créances pour ne pas affaiblir plus le capital.

Après lecture des conclusions du Préavis, passe la parole au rapporteur de la Commission de Gestion.

[Note : une copie de la présentation de Monsieur le Syndic sur le budget 2018 est disponible sur demande].

C. Nardone

Donne lecture du rapport de la Commission de Gestion.

Apporte des précisions sur la notion de postposition qui ne consiste pas à effacer purement et simplement la dette de CAD Givrins SA et à la sortir du budget et des comptes mais à renoncer temporairement à en exiger le paiement. Le CAD Givrins SA doit donc être facturé mais ces factures sont postposées, autrement dit leur recouvrement ou leur abandon est différé. Cela permet par ailleurs de garder une vision globale de la situation.

P. Zuberbühler

Précise que le Conseil d'Administration s'est réuni le 29 novembre et que la Municipalité n'a pas encore eu le temps de préparer un Préavis.

M. Stark

Il faut séparer la question du budget de celle de l'assainissement du CAD Givrins SA. Celui-ci ne figure pas à l'ordre du jour de la présente séance et le Conseil ne dispose de toute manière pas encore de toutes les informations nécessaires pour se prononcer à ce sujet.

S'agissant du budget, en revanche, il est exact que les postes mentionnés dans le rapport de la Commission de Gestion doivent y figurer, à savoir :

• 200.436.1 Refacturation du salaire de la boursière au CAD Givrins SA	3'000
• 220.422.1 Revenus du prêt à CAD Givrins SA	16'000
• 354.427.2 Location au CAD Givrins SA	<u>24'000</u>
TOTAL	43'000



- C'est la raison de l'amendement demandé par la Commission de Gestion. La question de savoir si ces créances doivent être abandonnées ou non sera tranchée ultérieurement.
- H. Lequint Dans ce cas, ne comprend pas les conclusions du rapport de la Commission de Gestion qui recommande l'approbation du budget tel que présenté par la Municipalité si l'amendement est refusé.
- C. Nardone Rappelle qu'il s'agit d'un « simple budget » que la Commission de Gestion ne souhaite pas remettre en cause dans son intégralité, raison pour laquelle elle recommande son approbation dans l'hypothèse où l'amendement serait refusé.
- N. Vez Raymond Remercie MM. Nardone et Stark pour leurs explications et demande s'il y a d'autres questions sur le budget.
- P. Dillenbourg Demande pourquoi le montant des transports régionaux (budget, ligne 180.35) a doublé entre 2016 (comptes 2016 : CHF 59'926) et 2018 (budget : CHF 118'239).
- C. Nardone C'est la participation de la Commune aux frais du bassin de transport qui a augmenté pour s'élever à CHF 83'239.
- F.-H. Bovet Depuis l'introduction de Mobilis, les communes maîtrisent difficilement ces coûts. Tout est géré au niveau cantonal (CFF, cars postaux, bus, métro, lignes secondaires, etc.). Les décisions sont prises en amont, ce qui complique les choses pour le NStM. Cela n'est pas satisfaisant mais on ne peut rien y faire.
- P. Dillenbourg Demande à partir de quel moment la Commune sera appelée à contribuer aux projets de nouvelles écoles à St-Cergue et Arzier-le-Muids, estimés à CHF 68 mio. Ne devrait-on pas anticiper et en tenir déjà compte dans le budget, soit en économisant sur d'autres postes, soit en vendant certains biens ?
- P. Zuberbühler Ces projets sont en effet coûteux et, une fois la construction achevée (en 2021 selon les prévisions), la contribution de la Commune représentera une augmentation des charges scolaires de 5 points d'impôts.
- N. Vez Raymond Plus aucune prise de parole n'étant demandée sur le Préavis et le rapport de la Commission de Gestion, il est procédé au vote sur l'amendement proposé par cette dernière.
- L'amendement est accepté à la majorité suivante ;
- | | | |
|----------|---------|-----------------|
| Oui : 36 | Non : 0 | Abstentions : 2 |
|----------|---------|-----------------|
- Le budget 2018 avec les amendements est ensuite soumis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité des membres présents.
- 8) Propositions individuelles et divers**
- H. Lequint Demande quand la Commission d'urbanisme recevra de plus amples informations sur le projet de zone réservée.
- N. Vez-Raymond S. Adams a adressé un mail à la Commission d'urbanisme le 1^{er} décembre à ce sujet, exposant la situation et suggérant à la Commission de se réunir début 2018.



- S. Adams | La Commission d'urbanisme sera consultée après la mise à l'enquête qui a débuté le 6 décembre et l'expiration du délai pour les oppositions éventuelles.
- H. Lequint | Estime néanmoins qu'une séance aurait d'ores et déjà dû être tenue afin d'expliquer les tenants et les aboutissants du projet à la Commission.
- S. Adams | En prend note.
- N. Vez Raymond | Rappelle qu'il y a une séance d'information publique le 18 décembre prochain et invite les conseillers intéressés à s'y rendre.

Demande à la Commission d'urbanisme de désigner son rapporteur lorsqu'elle se réunira.
- C. Nardone | Demande si les postes que la Commission de gestion a demandé de voir figurer dans le budget dans son amendement figurent dans les comptes 2017. Si tel n'est pas le cas, cela devra être corrigé.
- P. Zuberbühler | En prend note.
- M.-O. Lequint | Concernant le parking de la Givrine, demande qui en supportera les coûts d'exploitation. Par ailleurs, dans la mesure où la Commune met son terrain à disposition, est-il juste qu'elle doive en plus contribuer financièrement à la réalisation de ce projet ?
- P. Zuberbühler | Il est prématuré de désigner aujourd'hui le futur exploitant du parking. Il faudra compter environ 3 ans pour le remblaiement et d'ici là, d'autres intervenants entreront en jeu (la Maison du Parc, etc).

S'agissant du terrain de la Commune, Givrins signera un droit de superficie avec la société Télé-Dôle SA qui sera maître d'œuvre du projet. La Commune encaissera donc des indemnités dont le montant est négocié avec Télé-Dôle SA.

Pour le financement du projet, rappelle que si Givrins fait partie du cercle porteur (avec Genolier, Trélex et St-Cergue), cela ne concerne pour l'instant que la première étape du projet.
- P. Monney | Invite les conseillers à venir applaudir le Groupe d'Animation Givrins (GAG) qui présentera sa revue les 19, 20, 26, 27 et 28 janvier 2018 à la Salle Communale.
- N. Vez Raymond | Plus aucune prise de parole n'étant demandée, remercie les conseillers pour leur assiduité en 2017 et les invite à la traditionnelle verrée de fin d'année offerte par la Municipalité. La séance est levée à 22 heures 15.

La Présidente

Nathalie Vez Raymond



La secrétaire

Aline Monteiro Alves